

Coronavirus : Emmanuel Macron veut tout faire pour éviter les faillites en chaîne

Les faits Dans son allocution lundi 16 mars, le président de la République a annoncé une garantie de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros pour tous les prêts contractés auprès des banques.

Jean-Claude Bourbon et Vincent de Féligonde, le 17/03/2020 à 06:01

📖 Lecture en 2 min.



« Aucune entreprise, quelle que soit sa taille, ne sera livrée au risque de faillite. » En s'adressant aux Français à la télévision, lundi 16 mars, Emmanuel Macron a réitéré sa volonté de tout faire pour éviter le défaut de paiement des entreprises, qui pourrait avoir un effet boule de neige, les faillites des uns entraînant la faillite des autres.

i Pourquoi lire La Croix ?

La Croix choisit dans le flot de l'actualité des pépites à mettre en lumière, en privilégiant le recul et l'analyse.

→ ANALYSE. Municipales 2020 : le report du second tour, « une situation juridique inédite »

La crise que le monde traverse est en effet très différente de celle de 2008. Il s'agissait alors d'une crise financière qui avait déstabilisé l'économie réelle. Cette fois, le gel de l'activité économique est dû aux mesures de confinement destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19. Le remède passe par un soutien massif des sociétés dont les marchés ont disparu du jour au lendemain. « Appuyés par les banques centrales qui rachèteront sans aucune limite les dettes d'État dont les déficits vont exploser, les gouvernements vont injecter plus d'argent dans l'économie qu'on n'en a jamais vu », explique Marc Fiorentino, cofondateur de Meilleur Placement.

Des mesures spécifiques pour les « plus petites entreprises »

Concrètement, le chef de l'État a annoncé « un dispositif exceptionnel de report de charges fiscales et sociales, de soutien ou report d'échéances bancaires et de garanties de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros pour tous les prêts contractés auprès des banques ». À titre indicatif, les dépenses de l'État ont représenté 336 milliards d'euros en 2019. Ainsi, une entreprise ayant des difficultés à faire face à des échéances de remboursement d'emprunt pourra faire appel à la garantie pour les payer. Cette mesure devrait notamment passer par la banque publique d'investissement Bpifrance, qui a multiplié les communications ces derniers jours. Ce type de mesures avait été utilisé durant la crise de 2008.

→ ANALYSE. En France, un confinement dont Emmanuel Macron ne dit pas le nom

Emmanuel Macron a par ailleurs annoncé des mesures spécifiques pour les « plus petites entreprises », sans spécifier leur taille. Elles « n'auront rien à déboursier pour faire face à leurs échéances en matière d'impôts et de cotisations sociales », qui seront reportées. Et leurs « factures d'eau, d'électricité et de loyer seront suspendues », a annoncé le chef de l'État.

→ EN DIRECT. Coronavirus : confinement, attestation, amende, contrôle policier... les dernières infos du mardi 17 mars au lendemain de l'allocution d'Emmanuel Macron

Le chef de l'État a rappelé que le gouvernement a ouvert en grand les vannes du recours au travail partiel qui permet aux entreprises de se faire rembourser par l'État les salaires de ceux de leurs employés contraints au chômage technique. Il a par ailleurs annoncé la création d'un « fonds de solidarité abondé par l'État », auquel pourront participer les régions. Il sera particulièrement destiné aux trois millions de travailleurs indépendants. « Le gouvernement précisera ces mesures » a-t-il ajouté, soulignant que l'État sera « au rendez-vous pour que notre économie soit préservée » et que « les Français aient la sécurité de leur pouvoir d'achat ».

Situation moins problématique pour les grands groupes

Les banques sont également à la manœuvre. « Les banques françaises ont à cœur de montrer au gouvernement qu'elles sont disposées à soutenir les entreprises et elles considèrent que les conditions de liquidités annoncées par la Banque centrale européenne (BCE) leur permettront de prêter », expliquait Daniel Biarney le vice-président de l'Association française des trésoriers d'entreprise (Afte) lundi après-midi.

→ COMMUNIQUONS ! Coronavirus : vos questions, nos réponses

Pour les très grands groupes, la situation est moins problématique que pour les petites, même si le marché obligataire est aujourd'hui quasiment fermé en Europe. « Nous entrons dans la période de distribution des dividendes, et les grandes entreprises ont beaucoup de trésorerie disponible », souligne Florence Saliba, la présidente de l'Afte. Il est trop tôt pour dire si elles pourraient suspendre la rémunération de leurs actionnaires. Mais dans certains secteurs, particulièrement touchés comme l'aérien, la question est aujourd'hui posée.